

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Cinquante-quatrième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 2 – 6 octobre 2006

Questions stratégiques et administratives

Examen des comités scientifiques

AUTO-EVALUATION DES COMITES SCIENTIFIQUES

L'annexe au présent document est soumise par le Président du Comité pour les animaux et la Présidente du Comité pour les plantes. Il contient les résultats et les recommandations de l'auto-évaluation faite par le Comité pour les animaux, le Comité pour les plantes et le Comité de la nomenclature lors d'une séance conjointe tenue durant leurs récentes sessions (16^e session du Comité pour les plantes et 22^e session du Comité pour les animaux, Lima, 3-8 et 7-13 juillet 2006 respectivement).

RESULTATS ET RECOMMANDATIONS DE L'AUTO-EVALUATION DES COMITE SCIENTIFIQUES

La présente annexe a été soumise par le Président du Comité pour les animaux et la Présidente du Comité pour les plantes et s'appuie sur le rapport d'un groupe de travail (document PC16/AC22 WG1 Doc. 1) préparé et adopté lors d'une séance conjointe de la 16^e session du Comité pour les plantes et de la 22^e session du Comité pour les animaux (Lima, 3-13 juillet 2006).

EXAMEN DES COMITES SCIENTIFIQUES

Composition (décidée par les Comités)

Président: Greg Leach (représentant de l'Océanie au Comité pour les plantes); coprésident: Rodrigo Medellín (représentant de l'Amérique du Nord au Comité pour les animaux).

Membres: Les représentants régionaux au Comité pour les plantes et au Comité pour les animaux n'ayant pas participé à d'autres groupes de travail, les Coprésidents du Comité de la nomenclature.

Mandat

1. Finaliser l'auto-évaluation en complétant les parties 5 à 9 de l'"Examen des comités scientifiques" présenté dans l'annexe 2 du document AC22/PC16 Doc. 7 (Rev. 1).
2. Concernant la partie 6, finaliser le travail entrepris par un groupe de travail conjoint du Comité pour les plantes et du Comité pour les animaux et indiqué dans le document Doc. PC15/AC21 WG2 Doc.1 et en intégrer les résultats dans le document sur l'examen des comités scientifiques.
3. Concernant les parties 7 à 9, proposer des suggestions pratiques ou améliorer le fonctionnement et l'efficacité des comités scientifiques, et proposer des options pour examiner régulièrement les résultats des comités scientifiques, y compris des indicateurs.

Recommandations

1. Le groupe de travail, composé de tous les comités scientifiques, a conclu que son rapport devrait être soumis au groupe de travail du Comité permanent sur l'évaluation externe et que l'annexe 4 du document AC22/PC16 Doc. 7 (Rev. 1) annexe 2, devrait être remplacée par le tableau 2a du document SC54 Inf. 5 pour le Comité pour les plantes et le Comité pour les animaux et par le tableau 2b pour le Comité de la nomenclature.
2. Les Comités accomplissent généralement bon nombre des tâches prioritaires qui leur ont été assignées, souvent avec des moyens très limités ou en s'appuyant sur une action volontaire. Pour améliorer les résultats, en particulier au niveau des tâches non prioritaires, il faudrait augmenter le budget et d'autres ressources pour ces tâches.
3. Les résultats des Comités seraient meilleurs encore si, quand des tâches sont assignées aux comités scientifiques, la CdP et le Comité permanent veillaient à ce qu'elles s'inscrivent dans le mandat des Comités et du plan d'action stratégique de la Convention et qu'elles soient couvertes par des ressources adéquates.
4. Les résultats des comités seraient améliorés si leurs présidents disposaient de fonds pour leur travail et leur participation et pour représenter leurs comités dans d'autres réunions.
5. Pour promouvoir et faciliter la coordination et les contacts entre les spécialistes en taxonomie dans les régions, le Comité de la nomenclature fonctionnerait au mieux comme groupe de travail permanent du Comité pour les plantes et du Comité pour les animaux.

6. Il faudrait renforcer l'obligation pour les Parties et les régions de consacrer du temps et des ressources aux représentants régionaux afin qu'ils puissent accomplir leurs tâches. Ce pourrait être un engagement obligatoire pris au moment où elles proposent un représentant.
7. Concernant le défi à relever par le président – assumer le double rôle de président et de représentant régional – l'évaluation devrait noter l'approche retenue par d'autres conventions sur l'environnement, qui consiste à ne pas affecter de tâches régionales aux présidents de comités. Le groupe de travail est convaincu que les présidents devraient être issus des représentants régionaux.
8. Pour améliorer les procédures scientifiques sous-tendant toutes les activités des Comités, la présidente du Comité pour les plantes et le président du Comité pour les animaux et les membres de ces Comités devraient participer davantage à l'affectation de consultants à des projets spécifiques et à la définition de leur mandat.
9. Le processus d'examen de l'exécution des tâches par les Comités a nécessité beaucoup de temps et de moyens; le groupe de travail ne recommande pas de mettre en place un processus périodique et détaillé. Il a décidé de recommander la conduite d'un suivi interne par le biais des rapports régionaux et des rapports des présidents aux CdP; le tableau 3 du document SC54 Inf. 5 peut être annexé à la présentation proposée pour préparer les rapports régionaux. Un suivi externe peut examiner les indicateurs figurant dans les tableaux 1a et 1b de ce document.
10. Lorsque l'évaluation externe sera terminée, les mécanismes pour la communiquer seront décidés.